



SIX Terravis SA

Hardturmstrasse 201

Case postale

8021 Zurich

(IDE: CHE-114.332.360)

Release Notes

concernant la mise à jour de Terravis vers la version 7.5 du 05.04.2022

Terravis – version 7.5

Contenu de la mise à jour

1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

Généralités concernant le système Terravis

--

Portail de renseignements Terravis

--

Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)

- Processus de consentement pour les officiers publics – modification du manuel d'utilisation
- Opération de changement de propriétaire – extension du module de paiement pour l'utilisation du QR-IBAN
- Opération de changement de propriétaire - Limitation aux numéros de compte IBAN suisses
- Opérations via le réseau e-LP – optimisations / extensions partielles

Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

--

Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

--

Gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre (Nominee Operations)

- Extension des fonctions pour les cédulas hypothécaires de registre – comptabilisations autonomes
- Extension Kofax – numérisation de pages A3 et de documents couleur

2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

--

2.2. Portail de renseignements Terravis

--

2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

Processus de consentement pour les officiers publics – modification du manuel d'utilisation

Dans le manuel d'utilisation, la section concernant les notariats sera adaptée et la limitation aux notariats officiels sera supprimée. Autrement dit, le processus de consentement peut être utilisé indépendamment de la forme du notariat.

Opération de changement de propriétaire – extension du module de paiement pour l'utilisation de QR-factures

Le module de paiement pour les officiers publics comprendra désormais le type de paiement «QR-facture». Les champs de saisie correspondent à ceux d'un paiement sur la base des données contenues dans le code QR et vérifient si les données relatives au QR-IBAN et au numéro de référence indiqué sont exactes.

Saisie de la QR-facture dans le module de paiement – brève description:

1. Dans le module de paiement, cliquer sur QR-facture
2. Saisir les données relatives au paiement, tous les champs sont obligatoires
 - a. Paiement (intitulé)
 - b. Saisir le montant
 - c. Sélectionner une date de valeur logique
 - d. Saisir le débiteur et le bénéficiaire
 - e. Saisir le QR-IBAN
 - f. Saisir la référence QR
 - g. Saisir le motif du paiement
 - h. Cliquer sur le bouton «Ajouter»

Lorsque vous cliquez sur «Ajouter», le système vérifie si les données saisies correspondent au QR-IBAN et à la référence QR (brève description des règles formelles, voir plus bas). Si le QR-BAN ou la référence QR n'est pas valable, un message d'erreur correspondant s'affiche.

Restriction:

cette fonctionnalité n'est pas disponible pour les opérations de changement de propriétaire qui ont été déclenchées avant la version 7.5, c'est-à-dire avant le 05.04.2022!

Brève information sur le QR-IBAN

Le QR-IBAN doit impérativement contenir un numéro d'identification QR de l'établissement financier (en anglais QR-IID – institution identification), qui est compris entre 30000 et 31999. En outre, la structure formelle du QR-IBAN doit être conforme à la norme ISO 13616.

Exemple de QR-IBAN:

- CH26 **30808** XXXXX XXXXX XX 30808 correspond à la QR-IID
- CH66 **30000** XXXXX XXXXX XX 30000 correspond à la QR-IID

Des informations détaillées sur le QR-IBAN sont disponibles dans la rubrique «Matrice de communication» sur le site <https://www.paymentsstandards.ch>.

Brève information sur la référence QR:

La référence QR correspond dans sa structure à la référence BVR (26 caractères numériques, suivis par un chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif).

Exemple de référence QR: 12 34567 89012 34567 89012 34567

Opération de changement de propriétaire - Limitation aux numéros de compte IBAN suisses

Dans le module de paiement, seuls les numéros de compte IBAN suisses (préfixe CH) peuvent désormais être saisis. En cas d'utilisation d'un numéro de compte IBAN avec un autre préfixe que "CH", le numéro de compte est contrôlé lors de l'ajout (bouton "Ajouter") et le message suivant s'affiche : "Les paiements ne sont possibles que sur un compte IBAN en Suisse. Veuillez saisir votre IBAN CH".

Opérations via le réseau e-LP – optimisations / extensions partielles

Sur la base des feed-backs reçus par rapport aux versions démo des opérations, différentes optimisations / extensions ont été mises en œuvre et sont disponibles dès maintenant pour la phase pilote.

Optimisations / extensions en détail:

1. La tâche «Signer la restriction du droit d'aliéner» est disponible pour tous les types de transaction e-LP
 - a. Toutes les données saisies au début de l'opération seront désormais affichées dans la tâche
 - b. Il est maintenant possible de
 - i. signer le document d'inscription généré au moyen d'une signature qualifiée directement dans Terravis (en cliquant sur le bouton «Suivant» (signer avec Terravis))
 - ou-**
 - ii. télécharger le document, de le signer hors du système et de le charger à nouveau (en cliquant sur le bouton «Suivant» (signer localement))
2. Pour les types d'opération «Poursuite pour dettes (inscription)» et «Poursuite pour dettes (radiation)», l'intitulé «N° de poursuite/groupe» servira de numéro de cas et sera désormais imprimé sur le document généré.

Remarque:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site <https://www.six-group.com/de/site/terravis/usage/download-center.html>.

2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

--

2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

--

2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

Extension des fonctions pour les cédules hypothécaires de registre – comptabilisations autonomes

Il est désormais possible de traiter ou de saisir simultanément plusieurs cédules hypothécaires pour un participant Nominee dans les comptabilisations autonomes. Cette fonction étendue est disponible pour toutes les comptabilisations autonomes. Notamment:

- Enregistrer cédule hypothécaire de registre
- Modifier cédule hypothécaire de registre
- Céder cédule hypothécaire de registre
- Supprimer cédule hypothécaire de registre

Pour ce type d'opération, le processus est identique à celui connu jusqu'à présent. La seule différence concerne l'ajout de cédules hypothécaires de registre. La description correspondante sera mise à jour en conséquence dans le manuel d'utilisation.

Extension Kofax – numérisation de pages A3 et de documents couleur

La configuration des scanners Kofax a été adaptée au format de feuille A3.

Avantages:

1. Il est désormais possible de scanner des documents au format A3 en même temps que des documents au format A4. Pour les numérisations mixtes de feuilles A3/A4, il faut insérer les pages A4 dans le scanner et sélectionner le format paysage.
2. Les documents peuvent être scannés en couleur de manière fiable.